

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 9

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires;
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33;
A EWIG, Rue Fitchier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annouces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES: Du droit de refuser la publication des inscriptions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS, Chez E. HAYAS-LAPITE et Co, Place de la Bourse, 31.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

27 Juillet 1880.

Chronique générale.

Il semble que le Monténégro est destiné à jouer dans les événements qui se préparent en Orient le même rôle que l'insurrection bosniaque et Herzégovienne dans la dernière crise.

Par suite de l'attaque de la Ligue albanaise contre les avant-postes monténégrins, le prince Nikita a rappelé son ministre de Constantinople. C'est donc une rupture formelle avec la Porte, rupture qui peut être suivie d'une déclaration de guerre.

Cette affaire, qui ne serait rien par elle-même, devient grave par l'attitude que prend la Porte vis-à-vis de la Note collective que les ambassadeurs lui ont remise au nom des puissances signataires du traité de Berlin.

D'après les dernières informations, la Porte demanderait de nouvelles négociations sur une ligne frontière lui laissant Larissa, Janina et Metzovo.

Comme on a déjà négocié plusieurs fois chaque année avec le Divan pour cette éternelle question, il est à croire que les puissances ont une opinion arrêtée et que la Conférence de Berlin a fixé définitivement la nouvelle frontière. La résistance de la Porte, encore qu'elle soit justifiée, n'a donc pour but, comme toutes ses demandes antérieures, que de faire traîner les choses, dans l'espoir qu'un incident lui fournira encore l'occasion d'ajourner l'exécution du traité.

S'il faut en croire la Gazette nationale de Berlin, les puissances ne veulent plus entendre parler de délais et sont même décidées à imposer le plus tôt possible une solution. Une dépêche adressée de Vienne à ce journal dit qu'il y a accord complet entre les puissances pour une démonstration maritime. Une flotte composée de deux bâtiments

par nation viendrait avant peu croiser dans l'Adriatique, sur la côte de Dulcigno, et le commandement de cette escadre serait partagé entre la France et l'Angleterre.

On lit dans le Constitutionnel :

« Chacun sait qu'on a reculé devant le ridicule de faire prêter serment à l'armée dans la fête du 14. Cela n'y fait rien. La légende du serment est en voie de se former.

» Nous avons sous les yeux une gravure qui représente cette scène. Au fond, MM. Grévy, Léon Say et Gambetta, la figure empreinte d'une sorte d'ivresse belliqueuse; puis, un colonel debout, tendant le bras, dans l'attitude des hérosiques jurés du Jeu de Paume, enfin, au premier plan, un dragon et un ouvrier en casquette se serrent la main avec effusion.

» Et tout ce monde mêlé semble chanter la Marseillaise. »

L'INCIDENT DE CHERBOURG.

La distribution des drapeaux aux régiments de Cherbourg a été attristée par les démonstrations grossières, qui ont accueilli le préfet maritime. Cet officier général, que la Lanterne appelle courtoisement le nommé Ribourt, avait offert de construire, pour les familles de ses officiers, une tribune qui, faisant face à l'estrade municipale, eût ajouté à l'éclat de la revue et du défilé.

La municipalité a pris ombrage d'un fait si simple, si naturel. M. Alfred Mathieu, maire de Cherbourg, répondit aux offres de l'amiral que l'administration seule avait le droit de construire sur la voie publique, et qu'il s'opposait absolument aux projets de la marine. M. Alfred Mathieu faisait à l'amiral la grâce d'ajouter qu'il admettrait les familles des officiers dans sa propre tribune.

Justement froissé d'un si blessant procédé, l'honorable amiral Ribourt a contremandé le défilé militaire qui devait avoir lieu dans les principales rues de la ville,

après la remise solennelle des drapeaux aux régiments de la garnison. Cette mesure déplut aux radicaux, qui, sous couleur d'ovation patriotique à l'armée et aux nouveaux drapeaux, avaient préparé une manifestation républicaine et fraternelle.

De plus, l'amiral commit le crime de ne pas aller s'incliner devant les autorités municipales et devant l'éminent M. Lavieille, député.

Aussi, l'amiral fut-il accueilli par des démonstrations hostiles et grossières. Il a été reconduit jusqu'à son hôtel par une bande de vauriens qui criaient à ses oreilles : « À bas Ribourt! Vive la République! » On avait généralement pensé que la répression serait énergique et que le gouvernement aurait à cœur de ne pas laisser impunies des insultes jetées en pleine fête militaire à l'un des plus vieux, des plus glorieux soldats de notre armée. Il n'en est absolument rien; les perturbateurs n'ont pas été poursuivis. Au contraire, l'administration municipale, flanquée du sous-préfet, demande impérieusement le départ ou la révocation de l'amiral. Nous sommes assurés qu'elle l'obtiendra.

Déjà le maire de Cherbourg et le sous-préfet de cette ville sont arrivés hier matin à Paris. Ils se sont rendus au ministère de l'intérieur pour donner au ministre communication de la délibération prise par le conseil municipal à la suite de l'incident Ribourt.

Ces deux fonctionnaires se sont rendus ensuite chez M. Gambetta.

Le président de la Chambre les a engagés à soumettre leurs griefs au Président de la République.

M. Mathieu et le sous-préfet ont été reçus à dix heures par M. Grévy, qui leur a promis d'examiner cette question au conseil des ministres.

Echo de la fête nationale :

Le 14 juillet, « jour férié », un maire d'une ville de la région du Nord s'est présenté à l'hospice et a fureté partout. Furieux de voir qu'on faisait la lessive au lieu de se

reposer et de fêter dignement la prise de la Bastille, il a enlevé lui-même et fait enlever par les employés le linge qui séchait sur les cordes.

Dans sa sainte colère contre la profanation de ce jour de repos obligatoire, ce magistrat municipal a piétiné et fait piétiner le linge pour qu'il ne fût pas dit qu'un travail défendu ait pu profiter à ceux qui l'avaient ordonné.

La supérieure, mandée sur le lieu du délit, fit répondre très-froidement qu'elle aurait, comme d'habitude, l'honneur d'attendre « monsieur le maire » et de le recevoir au parloir.

C'est pour en arriver à ces scènes grotesques que les Chambres ont cru pouvoir rayer de nos lois l'inoffensive loi de la Restauration sur le repos du dimanche.

Nous lisons dans la Fraie France, de Lille :

La nombreuse population flamande habitant Lille vient d'adresser au roi des Belges la pétition suivante. Elle contient des données très-importantes qui ne manqueront pas d'intéresser nos lecteurs :

A Sa Majesté Léopold II, roi des Belges.

« Sire, Les soussignés, tous Belges habitant Lille, prennent la respectueuse liberté d'exposer à Votre Majesté ce qui suit :

» D'après le dernier recensement, il y a à Lille 40,000 Belges, parmi lesquels 35,000 Flamands, presque tous ouvriers, et dont 25,000 au moins ne savent guère ou pas du tout le français.

» Pour satisfaire aux besoins religieux de cette nombreuse population il y a à Lille quatre Pères Récollets également Belges, desservant une petite église connue sous le nom « d'Eglise des Flamands. »

» Justement alarmés des bruits qui circulent au sujet des mesures que le gouvernement français préparerait contre les religieux étrangers, nous osons, Sire, nous adresser à Votre Majesté et la prier de dai-

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41^e

(Suite.)

Le concert avait lieu dans la galerie des tableaux.

Les dames, merveilleusement parées, s'assirent sur les banquettes des estrades dressées devant un théâtre improvisé. M^{lle} de Savignan entre autres était splendide. Sa robe de satin cerise, avec traîne, était semée de perles, et ses cheveux poudrés d'or, rassemblés dans un filet de diamants.

Un pli creusait le marbre mat de son front. Ce pli recelait une tempête.

Le jeune duc de Caumont distribua les programmes, imprimés en lettres d'or sur velin, et le concert commença.

Des artistes du Conservatoire, engagés à Brest, chanteront le quatuor des Puritains : « A te, o cara... » Un de ces artistes et une jeune demoiselle timide comme les agneaux exécutèrent, après, le duo de la Dame blanche. Ensuite leur succéda tour à tour Régina qui joua avec sa correction glacée un morceau de Thalberg, une harpiste qui nous tint

sous le charme de son beau bras, M. de Savors qui chanta le Lac, deux sœurs qui massacrèrent une valse de Schölkoff, une cantatrice plus riche en mille livres de rentes qu'en voix et un jeune gentilhomme qui improvisa une romance sans paroles dont il avait consciencieusement étudié les effets depuis des mois.

Les bouquets de fleurs jonchaient la scène à chaque audition bonne ou mauvaise. En sa qualité de maîtresse de céans, Régina pléyait sous les lauriers.

Le marquis de Coustous, mon voisin de fauteuil, entreprit de me faire chanter et jouer, pendant que les artistes se reposaient entre les reprises. Je m'en défendis. Mais il insista.

La contrainte, au fond, m'était agréable. J'étais en voix, en goût de jouer. Bannissant donc les minauderies de victime contrainte, j'allai au piano et essayai l'instrument.

Mon sang-froid et ma tranquillité promettaient. Le public pourtant doutait de moi. La société chuchotait, Régina était dédaigneuse. M. de Savors me fixait avec inquiétude. « Homme de peu de foi, » pensai-je, je ne vous ferai pas rougir de votre petite élève.

J'attaquai le grand air de la Juive : « Il va venir. » Sublime page où l'amour, le devoir, la crainte, la terreur se partagent le cœur de Rachel. Ma voix de contralto, pleine, sonore, suave, guidée par

l'inspiration et dirigée par une savante méthode, interpréta ces sentiments avec une telle vérité, un déchirement si réel que les auditeurs frémissants, oppressés, puis électrisés et ravivés, m'applaudirent à tout rompre.

Je chantai à leur demande les principaux morceaux de plusieurs partitions italiennes. Mais ils étaient insatiables. Ils bissaient et rebissaient le boléro, le tragique, la chansonnette française, le boléro espagnol.

Les braves, mon succès et la joie qui étincelait dans les yeux de M. de Savors, la stupeur même de Régina, m'aimaient; j'étais transfigurée, j'étais une diva, je me surpassais.

Le concert terminé, une pluie de fleurs tomba à mes pieds. Les artistes de Brest me jetèrent leurs bouquets, Régina ses couronnes.

Le marquis de Coustous me récolta ma moisson et m'invita pour le premier quadrille du bal. MM. de Siroy, de Rial, de Bléneuf, le jeune duc de Caumont réclamèrent les autres.

Un désappointement émut les danseurs. Les musiciens n'étaient pas au salon. L'orchestre, pas arrivé, ne viendrait pas. Renoncer à la danse ou se contenter du piano, restait à choisir. La majorité des invités, considérant un bal sans orchestre une fête manquée, repartirent. La jeunesse plus intré-

Mademoiselle Hellier et moi, nous devions teur à

tour nous remplacer au piano. Mademoiselle de Savignan nous l'avait demandé. Je le lui avais promis par complaisance.

Mademoiselle Hellier, qui jouait bien la musique de danse, battit l'avant-deux. Les couples s'ébranlèrent. L'entrain fit oublier l'orchestre. Le bal fut charmant.

Très-recherchée, enivrée de félicitations, d'hommages, je ne pensai plus, dans ce brillant adieu à Savignan, à prendre la place de mademoiselle Hellier qui tapait quadrille sur quadrille, valse sur valse, mazurke sur mazurke, et se fatiguait.

Régina vint me le rappeler, mais d'une manière si peu polie, d'un ton d'ordre si impératif, qu'au lieu d'aller au piano, je me rassis et lui dis :

— Mademoiselle, la fille du capitaine David n'exerce pas le métier de faire danser les gens à tant l'heure.

— Si ce n'est à l'heure, c'est au mois, répliqua ironiquement Régina, car l'on ne vous paie pas à Savignan pour vous croiser les bras.

A cette insultante allusion à mon inutilité au château ces derniers temps, je me levai droite, fière, grande d'indignation.

— Comme vous le dites fort bien, mademoiselle Otticourt de Savignan, dis-je tremblante de colère, mais d'une voix contenue; vous ne me paierez pas pour me croiser les bras, et ce n'est pas ce que j'ai fait chez vous, j'ai gagné mon pain plus honorablement.

gnier faire exposer à qui de droit que les religieux qui nous servent de pasteurs se trouvent dans ce cas tout exceptionnel. Ils n'habitent la France que parce que nous y sommes, et, s'ils étaient obligés, ce qu'à Dieu ne plaise, de partir, nous serions presque tous dans l'impossibilité matérielle de remplir nos devoirs religieux.

» Nos Pères sont, en effet, nos véritables et uniques guides spirituels; il nous tiennent lieu de prêtres séculiers, et remplissent à notre égard les fonctions curiales ordinaires.

» Pour ces motifs, nous osons supplier Votre Majesté de vouloir prendre en mains la défense de nos intérêts menacés. Nous sommes persuadés que, si le gouvernement belge veut bien exposer au gouvernement français l'état réel des choses, nos intérêts resteront sauvegardés.

» Alors, aussi, nous pourrions être plus fiers de notre qualité de Belges et plus heureux de nous dire, de Votre Majesté, les très-humbles et très-dévotés sujets.

(Suivent les signatures d'ouvriers.)

On prête, paraît-il, au général Faidherbe, grand chancelier de la Légion d'Honneur, l'intention de proposer au gouvernement d'établir désormais une distinction entre les décorations militaires et les décorations civiles.

A l'exemple de ce qui se passe dans les pays étrangers, où des décorations distinctes sont attribuées au courage militaire et au mérite civil, de façon à créer une différence entre le soldat qui a gagné la croix par la bravoure et le chef de bureau qui l'a reçue après vingt années passées dans un ministère, le général Faidherbe proposerait que les croix données aux militaires fussent à l'avenir surmontées d'un emblème guerrier, qui en indiquerait l'origine.

Les croix civiles continueraient à être portées comme elles le sont actuellement.

Le Conseil municipal de Paris paraît vouloir entrer dans la voie des économies à outrance. Il est, paraît-il, sérieusement question de la suppression d'un des spectacles les plus parisiens qui existe. Les courses de Longchamps sont condamnées. Le bail de l'Hippodrome de Longchamps ne sera pas renouvelé, et tous les prix accordés à la société d'encouragement seront supprimés. Si cette nouvelle se confirme, et si on réalise encore quelques économies de ce genre, Paris, au point de vue des plaisirs, qui jusqu'à ce jour faisaient sa richesse, Paris n'aura plus rien à envier à Carpentras et à Brives-la-Gaillarde.

Ceci est extrait du *Grand Journal*, organe républicain.

Encore un beau succès pour les facultés catholiques d'Angers.

M. l'abbé Croubois, du diocèse de Laval, élève de la Faculté des lettres, vient de subir avec succès, devant la Faculté de Rennes,

les épreuves pour la licence ès-lettres. Il a été reçu le premier sur 20 candidats admis.

Le couvent de Sainte-Ursule de Périgueux vient d'obtenir un brillant succès dans les examens qui ont eu lieu à la préfecture pour le brevet de capacité. Sur treize pensionnaires présentées par cette institution, sept ont été reçues, et dans ce nombre figurent les cinq premières de la liste de la première série.

Les Sœurs de Saint-Joseph, près Nîmes, ont présenté dix élèves à l'examen pour le brevet de capacité. Toutes ont été reçues dans les premiers rangs.

A Avignon, trente-six jeunes personnes ont été reçues, ces jours-ci, aux examens pour l'obtention du brevet.

Toutes les élèves présentées par les communautés religieuses de cette ville, c'est-à-dire par les Ursulines, une autre par les Sacramentines et cinq par les religieuses de la Conception, ont été reçues.

Voici le résultat des examens du certificat d'études primaires, qui ont eu lieu l'autre semaine à la préfecture du Gard :

Sur 127 élèves présentés, 67 appartenaient aux écoles congréganistes et 60 aux écoles laïques.

Elèves admis : 84, dont 49 appartiennent aux congréganistes et 32 aux laïques.

En pleine persécution, il était difficile de s'attendre à un aussi beau résultat.

A Angers, les religieuses Ursulines ont présenté, pour le brevet supérieur, une élève qui a été reçue avec la mention bien.

Etranger.

ANGLETERRE. — Londres, 25 juillet : M. Gladstone est effrayé de la tournure que les événements prennent à Constantinople.

Il va devenir nécessaire d'envoyer une flotte européenne au Bosphore pour protéger les étrangers et les chrétiens qui résident dans la capitale de l'empire ottoman.

La rage fanatique des musulmans contre les Anglais prend les plus alarmantes proportions.

Il y a en outre des signes non équivoques de la fureur des musulmans indiens contre le nouveau vice-roi qui est considéré comme une créature de M. Gladstone.

La situation se complique d'heure en heure. M. de Bismark reste immuable. La guerre entre la Turquie et la Grèce paraît inévitable.

Le sultan rejette toutes les compensations offertes par M. Gladstone et menace de pro-

attributions de jouer du piano à notre bon plaisir.

Donc, autant pour la justice et votre conscience que pour la considération de cette jeune fille qu'atteindrait l'infamie d'un renvoi public, reconnaissez qu'il n'y a eu entre vous qu'un déplorable malentendu qui, seul, a provoqué vos injustes réparties et une allégation dont la forme énergique était excusable sous le coup d'une offense.

— Maurice, mes ordres à mademoiselle David ne regardent qu'elle et moi, dit Régina avec sa hauteur tranchante.

— Vous me pardonnerez, mademoiselle David, isolée parmi nous, se trouve naturellement sous la protection de tout homme de cœur, qui doit la défendre et la faire respecter comme le ferait son père ou son frère.

— Son père ! son frère !

Mademoiselle de Savignan dit cela avec mépris.

— Vous la défendez plus vivement qu'eux, reprit-elle en se retirant de moi.

— De droit, ma belle cousine, prononça M. de Savors, qui me prit par la main, fit un pas, s'inclina devant la baronne et lui dit fermement et très-haut :

— Madame la baronne Otlicourt de Savignan, le comte de Savors, votre dévoué neveu, a l'honneur de vous présenter sa fiancée... sa femme.

— Sa fiancée ! sa femme ! m'écriai-je.

Et, foudroyée d'émotion, je tombai à la renverse,

téger l'entrée du Bosphore au moyen de torpilles.

Il suffirait d'un mot de M. de Bismark et sur lequel M. Gladstone comptait pour éviter toute effusion de sang.

Le chancelier allemand a envoyé des instructions secrètes à M. de Hatzfeld, mais personne n'en connaît le contenu.

La réponse de la Porte à la Note collective européenne a été communiquée à l'ambassadeur allemand avant d'être remise à ses autres collègues.

TURQUIE. — La Porte, en réponse à la note collective des puissances pour le règlement des frontières turco-grecques, persiste à vouloir conserver Janina, Larissa et Melzova. Il y a lieu de craindre l'impossibilité d'un arrangement avec la Grèce et le Monténégro.

Le représentant du Monténégro a refusé au ministre des affaires étrangères, Abeddin-Pacha, de nouvelles discussions au sujet de la cession du district de Tusi, et a quitté Constantinople.

Conformément aux désirs de l'empereur de Russie, la princesse Zorka, sœur du prince Nicolas de Monténégro, va épouser le prince Alexandre de Bulgarie.

Des négociations sont ouvertes entre la Bulgarie et la Serbie en cas d'événements possibles dans les Balkans.

Nous apprenons que la Porte, acculée dans ses derniers retranchements par la médiation obligatoire des puissances, aurait décidé de demander l'arbitrage des Etats-Unis.

Vienne, 24 juillet.

Le conseil des ministres hâtera la convocation des Délégations afin d'obtenir un crédit extraordinaire de guerre de 16 millions, dont 8 pour constructions de forts dans le Tyrol du sud, à Cracovie et à Cormon, et 8 pour matériel militaire.

Par suite de l'initiative du premier ministre Abeddin-Pacha, le sultan convoquera, comme en 1877, le *Parlement national* pour lui soumettre la délibération de la conférence de Berlin et tenir ainsi en échec la diplomatie européenne. En attendant, le général Blum repart pour les Dardanelles pour y construire dix autres forts et compléter le réseau des torpilles.

Il vient de paraître un *Supplément* daté du 27 juin du journal nihiliste *la Marednia Vohia*, seize pages, fort mal imprimées. On dirait le *De profundis* du parti assassin. Le général Melikoff en a sous main tous les chefs, y compris cent réfugiés à l'étranger. On peut désormais reconnaître qu'il a sauvé la Russie d'une calamité publique.

Madrid, 25 juillet.

Un télégramme de Manille annonce qu'un nouveau tremblement de terre a eu lieu hier soir. Les dégâts sont considérables; mais les détails de la catastrophe manquent encore.

privée de sentiment.

La baronne, les hôtes et les invités se précipitèrent à me relever. On m'étendit sur le canapé, roide comme un cadavre.

Le médecin me baigna les tempes et m'aspergea d'éther.

Je rouvris les yeux.

— Où suis-je ? demandai-je. Pourquoi m'entourez-vous ? Qui m'a habillée de blanc, mis ces bleuets dans mes cheveux ? des parures de fête !... L'oncle Claude est-il là ? qu'il s'approche ! il est presque mon père : je suis ses conseils... J'ai broyé mon cœur comme il m'a dit de le faire s'il m'arrivait d'aimer, et j'ai étouffé ses battements... Il ne saura jamais combien je l'aimais, ce que j'ai souffert, ce que j'ai pleuré, puisque je ne le devais pas, que c'était mal... J'aurais dû avouer tout à l'oncle Claude, n'est-ce pas ? Il m'aurait éloignée de lui, mais ce n'est qu'à sa mère qu'on avoue ce secret-là, et je n'ai plus de mère ! D'ailleurs, il n'aime qu'elle. Elle est si belle, Régina !

Soudain ma mémoire s'éclaira. Mon regard cessa d'errer dans le vide; je me souvins.

— Elle m'a chassée ! chassée ! m'écriai-je avec désespoir. Retirez-vous, retirez-vous, ne voyez-vous pas qu'il y a une tache sur mon front ? — Mon père ! ma mère ! ou étiez-vous quand on martyrisait ainsi votre fille, votre colombe ? Vous pleurez tous... Pourquoi pleurez-vous ? Je ne pleure plus,

moi ! je suis déshonorée, chassée ! Ne me retenez pas... Où vais-je aller ? Qui voudra d'une paria ? Mes protecteurs me repousseront quand ils verront la tache. Otez-la, madame, ôtez-la, elle me brûle. Partout, dans les rues, on me montrera au doigt. Je fuirai les villes, je mendierai en baissant le front. Si l'on me refuse l'aumône du pauvre honnête, j'irai en Afrique, à Alger, sur la tombe de mon père, je lui crierai d'avoir pitié de sa petite Hélène. Mon père aura pitié... mais, s'il voit la tache, il me... Madame ! madame ! tuez-moi ou effacez-la !

El les yeux hagards, la poitrine palpitante, je tentai de m'échapper des bras qui me retenaient et je m'évanouis une seconde fois. Je ne revins à moi que quarante-huit heures après. J'étais dans ma chambre; on m'avait couchée. Régina me veillait. Repentante, elle collait ses lèvres sur mes doigts glacés et disait :

— Si elle était vraiment morte ?

Elle soulevait doucement ma tête, me la baissait et retombait inerte. Elle s'agenouilla, les mords l'étreignit.

Chronique militaire.

LE PORTE-DRAPEAU.

Voici un court historique sur le porte-drapeau.

Les deux enseignes qui existaient dans chaque bataillon de l'infanterie française avant 1762, étaient de véritables porte-drapeau. L'ordonnance du 10 décembre de cette année abolit le titre d'enseigne et le remplaça par celui de porte-drapeau. De puis 1776, le porte-drapeau fut pris parmi les sergents-majors.

L'ordonnance du 4^{er} avril 1791 ne reconnut plus aucun personnage chargé de porter l'étendard du régiment. Porter le drapeau fut une fonction éventuelle du sergent-major. Les premières campagnes de la Révolution s'achevèrent sans que le drapeau eût été confié à un officier.

Lorsque Bonaparte forma les premiers régiments de sa garde, il confia le drapeau à un capitaine; un peu plus tard, il fut créé un porte-aigle, puis, par les décrets du 18 février 1808 et du 25 décembre 1814, furent institués les gardes de l'aigle.

« J'avais établi, dit Napoléon I^{er}, deux sous-officiers, gardes spéciaux de l'aigle, placés à droite et à gauche du drapeau, et pour éviter que l'ardeur, dans la mêlée, ne les détournât de leur unique objet, le sabre et l'épée leur étaient interdits. Ils n'avaient d'autres armes que plusieurs paires de pistolets, d'autre emploi que de veiller froidement à brûler la cervelle de celui qui avancerait la main pour saisir l'aigle. Or, pour obtenir ce poste, ils étaient obligés de faire preuve qu'ils ne savaient ni lire ni écrire.

Le décret du 25 décembre 1814 accordait à ces sous-officiers gardes de l'aigle un épien avec flamme ou un esponnon de parade et de défense, en outre des pistolets.

On verra, du reste, par l'anecdote suivante, quel prix l'empereur attachait à la conservation du drapeau.

Après la brillante victoire d'Austerlitz, Napoléon passait la revue de l'armée. Un seul régiment était sans drapeau.

— Soldats du 4^e, s'écria alors l'empereur d'une voix tonnaire; soldats du 4^e, qu'avez-vous fait de l'aigle que je vous avais donnée ?

Le colonel s'approche, et sans répondre un mot, il présente six drapeaux enlevés aux Russes et aux Autrichiens.

— Cela prouve que vous n'avez pas été des lâches, reprend le vainqueur d'Austerlitz; mais vous avez pu être imprudent.

Ces six drapeaux ne me rendent pas mon aigle.

Et à la bataille suivante, le brave régiment se faisait décimer pour conquérir un nouveau drapeau.

De nos jours, le nombre des gardes de drapeau a été augmenté et comprend 2 sergents et 2 caporaux. Quant au porte-drapeau lui-même, c'est aujourd'hui un sous-lieutenant faisant partie de l'état-major du régiment.

Mais vous ! vous abusez de ma dépendance pour me le briser entre les dents.

— Mademoiselle David ! s'écria Régina, si votre position ne vous convient plus, abandonnez-la immédiatement.

— Vous me chassez ?

— Vous chasser ? quel mot ! je ne vous retiens pas, voilà tout !

Du bout de son éventail, mademoiselle de Savignan me montrait la porte.

Chassée ! J'étais chassée honteusement, publiquement. Un vertige me monta au cerveau, je crus que j'étais folle. Je ne voyais plus, je n'entendais plus, je rêvais un rêve de mort; on souffre moins quand on va mourir !

Chancelante, éperdue, je marchais vers la porte. Les invités se rangeaient sur mon passage; je touchais les draperies, je les écartais. Une main m'arrêta. Ramenée sur mes pas, je me revis en face de mademoiselle de Savignan. M. de Savors me soutenait.

— Ma belle cousine, dit-il à Régina, mademoiselle David ne partira pas ainsi de ce salon. Nos hôtes et nos amis pourraient la croire coupable de quelque faute grave, tandis qu'elle est victime de votre distraction; car ce ne peut être que par distraction que vous avez donné à mademoiselle David un ordre qu'elle n'a à recevoir de personne ici, attendu qu'il ne rentre pas dans ses

nous

saper

En vo

de vo

rejou

fâché

—

ajout

moi m

l'amo

hanco

— Un

me a

Chro
S
Candi
r
M.
vice-P
M.
M.
sortai
CO
M.
a Tur
M.
muni
M.
négo
M.
tant.
M.
Gréz
La
Saint-
nos l
La
Frères
juillet
Louis
La
conse
annon
fontai
pal. C
notre
aussi
mépr
ou le
ne p
leurs
juste
et sur
All
si bo
Le
signé
tielle
La
comp

Chronique Locale et de l'Ouest.

Scrutin du 1^{er} Août 1880.

Candidats conservateurs pour l'arrondissement de Saumur.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Saumur (Nord-Est).

M. BRUAS, conseiller sortant, vice-président du Conseil général.

Montreuil-Bellay.

M. GIGOT, conseiller sortant.

Vihiers.

M. le comte HECTOR, conseiller sortant.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

Canton de Saumur (Sud).

M. FÉLIX GAUDAIS, propriétaire à Turquant;

M. DE NEUVILLE, conseiller municipal à Saint-Florent.

Saumur (Nord-Ouest).

M. EMILE BOUTIN-DESIGNES, négociant, maire des Rosiers.

Doué.

M. GUICHOUX, conseiller sortant.

Genes.

M. U. PRIOU-CAILLEAU, expert à Grézillé.

La distribution des prix de l'Institution Saint-Louis aura lieu vendredi 30 juillet, sous la présidence de M^r l'Evêque d'Angers.

La distribution aux élèves des écoles des Frères sera faite, le lendemain samedi 31 juillet, dans la cour de l'Institution Saint-Louis.

L'auteur anonyme de la silhouette de nos conseillers municipaux, que nous avons annoncée, nous a adressé un compte rendu fantaisiste d'une séance du Conseil municipal. C'est un coup de pinceau de maître, notre honorable correspondant, d'un trait aussi habile que sûr, dépeint les types à s'y méprendre. Tous ceux qui ont lu ses études ou les liront, regretteront, comme nous, de ne pouvoir lui adresser nominativement leurs félicitations pour sa verve féconde et la justesse de ses appréciations sur les hommes et sur les choses.

Allons, courage! ne vous arrêtez pas en si bonne voie.

Le *Patriote* d'Angers annonce qu'il est assigné à la requête de M. Gigot pour un article qu'il a emprunté au *Courrier de Saumur*. Le *Patriote* pourrait bien encore s'être compromis en reproduisant une lettre de

M. Jouault qui qualifie d'incendiaire l'un de nos correspondants. Nous avons voulu éviter ce désagrément à M. Jouault lui-même.

Le *Courrier de Saumur* est également assigné pour le même article.

L'affaire sera appelée à l'audience de vendredi. M^r Gain, du barreau d'Angers, prendra la parole pour M. Gigot.

M. Loiseleur, instituteur à Soulanges, vient d'être nommé officier d'Académie.

ANGERS.

La remise des drapeaux et étendards aux troupes de la garnison d'Angers a eu lieu dimanche, conformément au programme commun à toute la France.

La veille, cette fête, toute militaire, a été inaugurée par une retraite aux flambeaux, qui a pu, cette fois, sans encombre, parcourir l'itinéraire habituel dans toute son étendue. Quelques drapeaux avaient été arborés et certains cafés étaient illuminés. Sur les boulevards, grande foule; pas de cris, ou du moins si peu qu'ils ne méritent pas d'être signalés. Derrière la retraite, une assez longue file de gens chantant (?) ce qu'on est convenu d'appeler les chants patriotiques. Nous avons entendu exprimer le regret de voir, mêlés à ces brailleurs acharnés, trop de soldats, dans une tenue trop peu militaire, dit l'*Union de l'Ouest*.

Dimanche, la grande revue, sur le Champ-de-Mars, a présenté un coup d'œil intéressant. Les mesures d'ordre avaient été très-bien prises, et le manèment des 2,500 hommes, réunis sur un espace relativement très-étroit, s'est effectué dans les meilleures conditions.

Toutes les troupes qui forment la garnison d'Angers étaient là, et en outre on y remarquait la compagnie de sapeurs-pompiers en tête de colonne, voire même un fort détachement de l'Ecole des arts et métiers, armé de fusils Gras.

Une tribune réservée aux autorités civiles et aux invités du général avait été élevée sur le Champ-de-Mars. Sur le fronton on lisait les mots: *Honneur et Patrie*. A l'intérieur était placé le buste de la République.

Avant la remise des drapeaux, le général Bounetou a lu l'allocution suivante:

« Officiers et soldats,

« Il y a dix ans, vous n'existiez plus; aujourd'hui, vous êtes reconstitués et forts. Aussi, est-ce avec une entière confiance que je remets entre vos mains les drapeaux que M. le Président de la République a distribués à vos députations le jour de la fête nationale.

« Pour le drapeau tricolore vous avez combattu, vous avez souffert. Si vos vieux étendards succombèrent dans une lutte inégale, ce fut du moins avec honneur et arrosé du sang de milliers de vos camarades.

« Le souvenir de ces revers immérités vous rendra plus chers ceux que je vous donne aujourd'hui.

« Et si, ce qu'à Dieu ne plaise! vous veniez à éprouver un moment de défaillance,

tournez les yeux vers ces nobles couleurs: vous y verrez le symbole de la Patrie.

« Vos cœurs seront alors réconfortés, et vous serez prêts à vous sacrifier pour son indépendance, le respect à ses lois et l'obéissance à son gouvernement. »

Les drapeaux distribués, le général a passé la revue des troupes.

La foule était considérable, mais très-calme.

L'espace nous manque pour parler de la fête de Tours; nous y reviendrons demain.

Dimanche soir, vers huit heures et demie, un ouvrier ferblantier, Auguste Revillon, âgé de 28 ans, était occupé à allumer le gaz pour l'illumination de l'Hôtel-de-Ville, à Angers. Il perdit l'équilibre et tomba de la hauteur des toits sur des chaises qui étaient auprès du perron. Il fut transporté sous le péristyle où il reçut les soins de deux médecins. Son état donne de sérieuses inquiétudes. Ce malheureux ouvrier devait se marier aujourd'hui.

REVUE FINANCIÈRE.

Paris, 25 juillet 1880.

Le marché de nos Rentes et des fonds d'Etat étrangers a été impressionné la semaine dernière par des incidents peu sérieux au fond et dont l'influence semble sur le point de disparaître entièrement. Les opinions les plus autorisées considèrent comme prochaine une reprise large et vigoureuse.

Les influences dont nous venons de parler n'ont porté aucune atteinte aux valeurs de nos institutions de crédit. Les transactions du comptant se portent avec une préférence marquée sur la Banque hypothécaire, la Banque d'escompte et la Société générale française de Crédit. La réalisation de certaines négociations pourrait amener une large reprise sur les obligations 3 0/0 de la Banque hypothécaire et sur celles du Crédit foncier.

Nous croyons utile de rappeler en quelques mots les avantages que présentent les Bons privilégiés de l'Assurance financière: 1^o Leur prime de remboursement est de 2,500 fr.; c'est-à-dire dépasse de cinq fois leur prix d'achat; 2^o le revenu qu'ils donnent, calculé sur les bénéfices acquis, fait ressortir ces Bons comme un placement à plus de 7 1/2 0/0; 3^o enfin ils peuvent être obtenus au prix exceptionnel de 420 fr.

Il faut, pour cela, s'adresser, jusqu'au 31 juillet courant, à la Société générale française de Crédit, 17, rue de Londres, à Paris. Ce délai expiré, on ne pourrait plus obtenir ces Bons que sur notre place, où ils se traitent à des prix plus élevés.

La Banque du Midi offre au public 17,500 obligations de la Compagnie de chemins de fer et de navigation d'Alsace au Rhône et à la Méditerranée. Ces titres rapportent 15 fr. d'intérêt par an et ils sont remboursables à 500 fr. par voie de tirage au sort. Libérés immédiatement, ils coûtent net à payer 288.75. Ce placement, excellent à tous égards et d'un grand avenir, ressort donc à 5.20 0/0.

Les valeurs des Compagnies d'assurances ont un marché très-animé. Les demandes se portent avec empressement sur les actions de la Foncière austro-hongroise, de la Fondiaria-Incendio et de la Fondiaria-Vie. Les conditions économiques des pays où ces Compagnies fonctionnent assurent à celles-ci le plus brillant avenir.

Les actions de la Réassurance (Compagnie française de Réassurance) sont recherchées à 710. Le rapport présenté à la dernière assemblée des actionnaires le 6 juillet dernier constate que, pendant le premier exercice qui n'a été que de six mois (du 7 juin au 31 décembre), les bénéfices réalisés ont été de 91,3000 fr.

manches anglicans. Elle était de *Turc à More* avec les ladies Edgermont et les Oswalds de Corinne.

Splendide et abandonnée de sir Henry, un joueur et un débauché, elle vivait chez sa mère à Paris. Toujours coquette et amoureuse des plaisirs mondains, l'Opéra, les toilettes et les bois la consolèrent de son malheur conjugal. Les Kinstone étaient sans enfants. Sans enfants! je les plaignais.

Maurice avait un fils, un mignon baby tout blanc, tout rose, tout frisé, tout lutin, notre joie, le tourment de sa bonne.

Raoul est son parrain, Claire Merrey, de retour des Antilles, sa marraine. Sa marraine l'a nommé René-Louis-Néréis-Edouard. Louis était le prénom du colonel, René celui de M. Iler.

(A suivre.)

AUGUSTA COBPEY.

Le CAPITAINE MINUIT, nouvel ouvrage de CH. DESLYS, vient de paraître chez DENTU. C'est un roman de cape et d'épée, mais tout moderne: L'expédition en Irlande du général Hoche, et celle du général Humbert, ce héros du *Lion amoureux*; la grande aventure d'Edouard Fitz-Gérald. Rien de pittoresque, rien de dramatique, rien d'émouvant, d'intéressant et d'amusant comme ce récit. Des types curieux, des péripéties, toutes sortes de mystères et de surprises, et un dénouement terrible, voilà le *Capitaine Minuit*. Nous ne saurions trop recommander ce nouveau livre de CHARLES DESLYS, qui aura tout le succès de ses précédents ouvrages, *Miss Eva*, *Sœur Louise*, etc.

BOURSE DE PARIS

DU 26 JUILLET 1880.

Rente 3 0/0.	84 45
Rente 3 0/0 amortissable.	86
Rente 4 1/2.	115 50
Rente 5 0/0.	119 25

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 25 juillet 1880.

Versements de 109 déposants (28 nouveaux), 16,767 fr. 35 c.
Remboursements, 13,834 fr. 79 c.

CREDIT FONCIER DE FRANCE

DEUXIÈME EMPRUNT COMMUNAL de 500 millions

EN OBLIGATIONS DE 500 FR. 3 0/0 Avec Lots

Entièrement conformes au type des Obligations communales émises le 5 août 1879.

Les titres consistent en Obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables en 60 ans, ayant droit à 6 tirages annuels de lots les 5 février, 5 avril, 5 juin, 5 août, 5 octobre, 5 décembre. Chaque tirage comporte:

1 obligation remboursée par	100,000 fr.
1	25,000
6 obligations remboursées par 5,000 francs, soit	30,000
45 obligations remboursées par 1,000 francs, soit	45,000

Ce qui fait 53 lots par tirage, pour 200,000 fr. et 318 lots par an pour 1,200,000 fr.

Le 2^e tirage a eu lieu le 5 juin 1880.

Le 3^e tirage aura lieu le 5 août 1880.

Les intérêts des Obligations sont payables les 1^{er} mars et 1^{er} septembre, à Paris, au Crédit Foncier, et, dans les départements, dans toutes les Recettes des Finances.

Les titres sont délivrés sous forme d'Obligations définitives, au fur et à mesure des demandes et moyennant le paiement immédiat de la totalité du prix d'émission, fixé à 485 francs.

Les demandes sont reçues:

A PARIS: au Crédit Foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19;

DANS LES DÉPARTEMENTS: chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particuliers des Finances.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^o, banquiers, rue Le Pelletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

A 17,500 OBLIGATIONS

DE LA COMPAGNIE DE

CHEMIN DE FER ET DE NAVIGATION

D'ALAIS AU RHONE ET A LA MEDITERRANÉE

Société anonyme, au capital de 11,500,000 fr.,

divisée en 23,000 actions de 500 fr.

(SIÈGE SOCIAL: 10, PLACE VENDÔME, A PARIS.)

La création de ces Obligations a été autorisée par décision ministérielle en date du 14 juin dernier.

Ces Obligations sont remboursables à 500 fr., en 78 ans. Le premier tirage aura lieu en 1881.

Elles rapportent un intérêt de 15 fr. par an, payables par semestre, les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet.

PRIX D'ÉMISSION 290 FR.

PAYABLES: 50 fr. en souscrivant;

100 fr. à la répartition;

140 fr. fin septembre prochain.

Les souscripteurs qui libéreront leurs titres à la répartition jouiront d'une bonification de 1 fr. 25, et recevront, en se libérant, LES OBLIGATIONS DÉFINITIVES D'ALAIS AU RHONE

Au prix net de 288 fr. 75

L'INTÉRÊT ANNUEL EST DE 5.20 pour cent,

Sans compter la prime de remboursement.

Les actions de la Compagnie figurant à la cote officielle de la Bourse de Paris, les Obligations, conformément aux usages, seront certainement admises à la cote officielle après la souscription.

La souscription sera ouverte le 31 Juillet

à LA BANQUE DU MIDI

4, rue de Choiseul, à Paris.

Et dans les Départements, chez tous les Banquiers correspondants.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

Tous titres négociables sont reçus comme espèces au cours moyen du jour; tous coupons échéant en juillet et août sont également reçus comme espèces. Si les demandes excèdent le nombre des titres offerts, il sera opéré une réduction proportionnelle.

Tout retard dans les versements sera passible d'un intérêt de 6 0/0 l'an, et les titres en retard pourront, après une mise en demeure, être vendus à la Bourse.

trousseau. J'entrai à la mairie au bras du colonel. L'oncle Claude me conduisit à l'autel.

Lucien Frémy, le prince de Caumont-Coutray, M. Iler, M. Equez, M. Casildo et tous les officiers signèrent comme témoins.

La baronne de Savignan, Régina, Antoinette, Raoul, Millia, des parents et parentes de Maurice assistèrent à notre mariage.

La noblesse tonna sur la mésalliance. Le monde artistique s'en réjouit.

Maurice et moi, nous ne nous inquiétions guère de ce que l'on en pensa et de ce que l'on en dit: nous étions heureux.

Nous voyageâmes plusieurs années. Je parcourus l'Italie, la Suisse, l'Allemagne, la Russie, l'Orient. J'habitai successivement Venise, Saint-Petersbourg, New-York, Constantinople, Londres.

A Londres, une dame française, liée avec les Kinstone, m'apprit que sir James Barning était aux Indes, et que Camille et son mari plaidaient en séparation pour incompatibilité d'humeur et de goûts.

Henry Kinstone, avant la fin du dernier quartier de la lune de miel, avait donné des coups de canif dans le contrat. Volage il avait été, volage il était. D'un papillon on ne fait point un ami fidèle.

Mistress Kinstone, de son côté, n'avait point mordu aux tartans à carreaux, ni à la lecture de la Bible, et aux repas plus copieux que pieux des di-

nous avoir fait une fièvre peur. Rétablissez-vous, s'il vous plaît! pour nous commenter l'Apocalypse. En voilà un cauchemar d'imaginer que mademoiselle de Savignan vous chasse, de fermer les yeux, de vous réveiller, de crier qu'il y a des taches sur votre front et de faire la morte. N'allez plus nous rejouer cet impromptu, ou, pour le coup, je me fâche.

— C'était donc un rêve? balbutiai-je.

— Oui, un rêve, dit Régina qui m'embrassa et ajouta en me voyant m'agiter: Hélène, pardonnez-moi ma dureté et ne gardez que le souvenir de l'amour de Maurice; il vous aime; vous êtes sa fiancée.

— Maurice...

Un anneau glissa à mon doigt et une voix émue me dit:

— Hélène, ma chère Hélène, votre rêve est une douce réalité. Je vous aime! Faites mon bonheur.

XLIII

Un mois après ces événements, j'étais à Bordeaux, où le 4^e, rappelé inopinément en France, résidait.

Les officiers reçurent leur protégée en fille chérie. Leurs femmes me confectionnèrent un magnifique

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, pigres, acides, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement,

anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, maigreur, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluani, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Compère, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BONNEL, née Carbonnelly, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYLET, instituteur à Cheysson (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr. 50; 1 kil., 7 fr. 25; 2 kil., 12 fr. 50; 4 kil., 22 fr. 50; 8 kil., 42 fr. 50. — La Revalescière chacoise, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend la digestion plus agitée. — Envoi contre remboursement. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt : Besson, successeur de Tixier, J. Besson, pharmacien et épiciers. — Du Barry et C^{ie} (limitée), 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODDET, propriétaire.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'EXPLOITATIONS DE MINES

AU CAPITAL SOCIAL DE 60 MILLIONS DE FRANCS
Divisé en cent vingt mille Parts d'intérêts.
(SOCIÉTÉ CIVILE)

Met en vente 60,000 Parts de 500 francs au prix de 625 francs l'une.

Aluifoux, Antimoine, Argent, Barite, Cobalt, Cuivre, Etain, Fer, Manganèse, Mercure, Nickel, Or, Ocre, Plomb, argentifère, Soude, Spalth fluor, Zinc, etc.

La SOCIÉTÉ NATIONALE D'EXPLOITATIONS DE MINES est placée sous le haut patronage de deux cents membres pris dans les sommités sociales.

Le rôle du Comité de Patronage est de soutenir de son appui moral une œuvre d'un grand intérêt pour le pays.

Président du Comité de Patronage :
M. le Vice-Amiral CHOPART, Grand-Croix de la Légion-d'Honneur, membre du Conseil de l'ordre, etc.

Vice-Présidents :
MM. Son Altesse Royale le Prince Philippe DE BOURBON.
Le Prince DE LUCINGE et DE FAUCIGNY.
S. E. le Duc D'ALBE et DE BERWICK, Grand Directeur de première classe, Grand-Croix de la Légion-d'Honneur.

Délégués du Comité de Patronage :
M. le Vice-Amiral vicomte de CHABANNE CURTON LA PALISSE, Vice-Président de la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale, Grand-Officier de la Légion-d'Honneur, ancien Membre du Conseil de l'Ordre de la Légion-d'Honneur, Grand-Croix des Ordres de Saint-Maurice et Saint-Lazare, d'Isabelle-la-Catholique, de Sainte-Anne de Russie, du Medjidié, etc., etc.
M. Hector-Denis DUBOIS, négociant, ancien président du Conseil d'administration des Sociétés de Secours Mutuels, ancien président du Conseil d'administration de l'Union de Crédit Mutuel Commercial, membre de plusieurs autres Sociétés Philanthropiques, membre de plusieurs Chambres syndicales.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :
M. OZENNE, ancien Secrétaire Général du Ministère du Commerce, ancien Ministre, Grand-Officier de la Légion-d'Honneur, etc., etc.

Membres :
MM.
Le général de division DE BONNEMAINS, Grand-Croix de la Légion-d'Honneur, etc.;
CARTELIER, Jurisconsulte et Economiste;
Edme CHEVILLOTTE, ancien Colonel d'artillerie, ancien Directeur de l'artillerie à Lorient, Commandeur de la Légion-d'Honneur, Chevalier de l'Ordre du Bain, etc.;
DARQUIE, propriétaire de Mines;
GAUTHIER, propriétaire de Mines;

Son Altesse Sérénissime le Prince DE LA TOUR D'AUVERGNE-BOUILLON;
PÉRIGORD, duc de MONTMORENCY, propriétaire; NADAULT DE BUFFON, Président de la Société des Sauveteurs Hospitaliers Bretons, ancien Avocat général près la Cour d'appel de Rennes, Président de Chambre honoraire, officier de l'Instruction publique, officier de la Légion-d'Honneur, Grand-Croix de plusieurs Ordres;
PAULET aîné, propriétaire de Mines;
REGIS-VIERNE, négociant;
Le marquis DE VIRIEU, propriétaire;
VIRLET D'AOUST, Ingénieur civil des Mines, Chevalier de la Légion-d'Honneur, Croix-d'Or du Sauveur de la Grâce, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc.

La Société est formée pour l'Exploitation de Mines métalliques situées en France, dans la Lozère, l'Ariège, les Vosges, Sainte-Marie-aux-Mines, en Espagne, en Portugal et en Italie, etc.
Les Mines sont approuvées à la Société française et quittes de toutes dettes ou hypothèques.
Elles n'ont été admises qu'après les vérifications et examens minutieux d'ingénieurs nombreux et renommés.
L'énumération des Mines constituant la propriété de la Société se trouve avec les rapports des ingénieurs, donnant le revenu aussi consciencieux que possible de chaque Mine, dans des documents tenus à la disposition du public.
Les Rapports des ingénieurs approuvés par les sommités de la science évaluent, après de fortes réductions, les revenus annuels de l'exploitation de ces Mines à des sommes bien supérieures à cent millions de francs. Mais, en ne prenant qu'une

faible partie de ces évaluations, on est fondé à croire que le produit atteindra et même dépassera aisément le capital social.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

250 francs en souscrivant;
125 — le 1^{er} août 1880;
125 — le 1^{er} octobre;
125 — le 1^{er} janvier 1881.

On souscrit au siège de la Société, au bureau de la rue de la GRANGE-BATELIÈRE, Paris.
La cote officielle sera demandée.
On souscrit, sans frais, chez M. ESTIBAL, banquier, 100, rue de Valenciennes, à Paris.
Tous coupons échus ou à échoir et leurs cotés sont reçus en paiement.

Les preneurs de titres n'ont qu'à remplir le bulletin ci-dessous et l'adresser avec le premier versement de 250 francs.

BULLETIN D'ACHAT

Je soussigné, demeurant à
déclare acheter au prix de 625 fr. parts de 500 francs de la SOCIÉTÉ NATIONALE D'EXPLOITATIONS DE MINES, conformément au prospectus de la Société.
Je verse à l'appui de ma demande de souscription
m'engageant en outre à effectuer les versements ultérieurs.
A Saumur, le

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE SOCIÉTÉ BOUTIN ET ROUSTEAUX.
Les créanciers de la faillite de la société Boutin et Rousteaux, négociants à Saumur, sont invités, conformément à l'article 504 du Code de commerce, à se présenter, le mercredi 4 août 1880, à une heure du soir, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat, sinon et à défaut de concordat, se voir déclarer en état d'union.
Le greffier,
(446) L. BONNEAU.

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,
D'UN JOLI MOBILIER
A Saumur, rue du Collège, n° 3.
Le lundi 2 août 1880, à une heure de relevée,
Par le ministère de M. TAURE, commissaire-priseur.

DESIGNATION :
Plusieurs lits complets, armoires, commodes, secrétaires, buffets, glaces, pendules, rideaux, chaises, plusieurs tables, vaisselle et verrerie, tapis, tableaux, garde-manger, paravent, baquets, jalousies, bouteilles vides;
Outils divers, autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres bons objets.
Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.
Le commissaire-priseur,
(447) THUBÉ.

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES.
Pour cause de départ.
A Saumur, rue des Pâtes, n° 8.
Le jeudi 12 août 1880, à une heure de relevée,
Par le ministère de M. TAURE, commissaire-priseur.

On vendra notamment :
Un canapé, deux fauteuils et quatre chaises, le tout encajonné, recouvert en damas rouge, table de salon, la-

bles diverses, armoires, commodes, chaises, glaces, tableaux, tables de nuit, de toilette, lit complet, vaisselle, batterie de cuisine, divan-lit.
Un fusil Lefaucheur et un fusil à baguette, cannes à fusil et accessoires de chasse;
Un coffre-fort en fer;
Fleurs en pots, outils de jardinage et quantité d'autres bons objets.
Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.
Le commissaire-priseur,
(448) THUBÉ.

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,
Après le décès de M. LAMBOURG, émailleur à Saumur,
DU MUSÉE LAMBOURG ET MOBILIER
Le dimanche 8 août 1880, à une heure de relevée, et jours suivants, s'il y a lieu, à la même heure,
A Saumur, quai de Limoges, n° 69.
Par le ministère de M. TAURE, commissaire-priseur.

DESIGNATION :
Plusieurs très-belles pièces en émail ou verre filé, notamment un tigre ou lion, une panthère et deux personnages de grandeur naturelle; le tout en parfait état de conservation;
Une pièce d'un grand mérite et d'intérêt local, représentant l'Ecole de cavalerie de Saumur;
Pots à fleurs, émaux de toutes couleurs, en tubes et en baguettes, couleurs vitrifiables, etc., etc.;
Forge et outils d'émailleur, comptoirs, vitrines.

MOBILIER :
Lits complets, tables, chaises, fauteuils, linge de corps et de ménage, vaisselle, batterie de cuisine, armoire à glace, argenterie, vestiaire d'homme;
Autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres bons objets.
Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.
Le commissaire-priseur,
THUBÉ.

NOTE. — On vendra d'abord les objets d'art et marchandises

A CÉDER UN MAGASIN DE ROUENNERIE

Situé au Pont-Fouchard, près Saumur.
Bonne clientèle de campagne.
S'adresser à M. CRUCHET-FALQUE.

A VENDRE UN CAMION

N'ayant presque pas servi.
S'adresser à M^e TIREBOIS, au kiosque, place de la Bilange.

CAFÉ BARLERIN hygiénique de café et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).
Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses, il facilite la digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. DES MILIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix : 4 fr.; de 500 gr. pour 100 tasses, prix : 2 fr., et de 250 gr., prix : 1 fr. 25.
LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSE du docteur WIATKA est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix : 2 fr.
Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.
(450)

ON DEMANDE UN HOMME

désirant apprendre le commerce.
S'adresser à la Ville de Paris.

UN MENAGE

démontre un emploi pour travail de toute espèce.
S'adresser au bureau du journal.

MAISON GUENAUD

Rue du Port-Cigongne, 3, SAUMUR.

VINS BLANCS ET ROUGES

Du pays et du Midi, à des conditions très-avantageuses.

50 FR. DE COUVERTURE

suffisent pour faire des opérations de Bourse.

SEULE MAISON

envoyant tous les jours franco de dépêche gratuite, donnant le cours de la Bourse le jour même.

DÉPÊCHE PARISIENNE

5, Place de la Bourse, PARIS.

LE CONSEILLER DE L'ÉPARGNE
Propriété de la
BANQUE GÉNÉRALE DES INTÉRÊTS FRANÇAIS
Sera adressé gratuitement tous les Dimanches, et pendant une année, à titre d'essai, à toute personne qui justifiera de sa qualité d'abonné au Journal Conservateur.
Journal Conservateur.
Adresser les demandes à M. le Directeur, 177, Boulevard St-Germain, Paris.

MALADIES CONTAGIEUSES
Prévention, traitement et guérison des maladies contagieuses par CAPSULES-INJECTIONS.
Système nouveau, brev. s. g. d. g., se soigner soi-même, sans se rendre à l'hôpital.
Dem. le Carnet-Guide spécial, 130 pages avec 9 figures, n° le 1^{er} OUEL de la Faculté de Médecine de Paris.
14, r. de Rivoli, Envoi franco sous bande, contre 30 cent. (en timbres-poste). 60 cent. avec pli recommandé.